**Modèle de délibération**

**Portant recours au bénévolat**

🕬 *Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de la délibération*.

*Logo ou blason de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

Délibération n° … *(Année)* – … *(n° d’ordre)*

**Recours au bénévolat**

Séance du … (*jour / mois / année*)

L’an deux mil … , le … *(jour en chiffres)* du mois … *(mois en toutes lettres)* à … *(heure en toutes lettres)*, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du *Conseil[[1]](#footnote-1) … de ou du[[2]](#footnote-2)* … *(préciser la dénomination de la collectivité territoriale ou de l’Etablissement)*, sous la présidence de *(Monsieur ou Madame) … (Prénom et Nom [nom en majuscule])*, *Maire ou Président/ Présidente*, dûment convoqués le … *(indiquer la date de la convocation).*

Nombre de conseillers en exercice : …

Nombre de conseillers présents : …

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) : …

Absent(s) excusé(s) : …

Le secrétariat a été assuré par : … (Prénom et Nom de la personne)

Monsieur/Madame le Maire ou le Président/La Présidente rappelle que dans le cadre de … *(ex : la sortie culturelle, fête du 14 juillet, etc.),* il/elle envisage de faire appel pour assurer le bon fonctionnement du service, notamment, à un (ou des) bénévole(s) afin d'assurer les missions suivantes :

- …

- …

- …

Cette organisation serait applicable pour la période suivante : …

*Monsieur/Madame le Maire ou le Président/La Présidente* rappelle que l’établissement d’une convention est nécessaire dans le cadre du recours au bénévolat.

Il est donc proposé au Conseil[[3]](#footnote-3) … d’approuver le recours au bénévolat, de valider le projet de convention et d’autoriser Monsieur/Madame le Maire ou le Président/La Présidente à signer cette convention.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 *(+ articles spécifiques) [[4]](#footnote-4) à la collectivité territoriale ou à l’EPCI concerné*)

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Considérantla nécessité d’avoir recours au bénévolat dans les conditions susmentionnées ;

Sur le rapport de *Monsieur/Madame le Maire ou le Président/La Présidente*, après en avoir délibéré, le Conseil[[5]](#footnote-5) …, (*indication des votes*):

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre de suffrages exprimés :* |  |
| *Votes Pour :* |  |
| *Votes Contre :* |  |
| *Abstention :* |  |

**DÉcide,**

**Article 1 :**

D’approuver le recours au bénévolat dans le cadre de …

**Article 2 :**

D’approuver la convention de bénévolat jointe en annexe à la présente délibération

**Article 3 :**

D’autoriser *Monsieur ou Madame Le Maire ou le-la Président/Présidente* à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération.

**Article 4 :**

*Monsieur/Madame le Maire ou le Président/La Présidente* est *chargé(e)* de prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance

Le … *(date de la séance)*

Affichée le : … *(date)*

OU Publiée le : … *(date)*

Transmise au Représentant de l’État le : … *(date)*

*Monsieur ou Madame le Maire ou le-la Président*/*Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu’il peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’État. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

Le *Maire ou le-la Président/Présidente*

*Prénom NOM*

Le … *(date)*

1. Municipal /départemental/ régional/syndical/ communautaire/métropolitain/d’administration [↑](#footnote-ref-1)
2. La commune, département, la Région, la Métropole, la communauté urbaine, la communauté d’agglomération, la communauté de communes, le syndicat [↑](#footnote-ref-2)
3. *Municipal/départemental/ régional/syndical/ communautaire/métropolitain/d’administration* [↑](#footnote-ref-3)
4. *Commune : Articles L2121-12 + L2121-29 du CGCT*

 *Département : Article L3211-1 du CGCT*

 *Région : Article L4221-1 du CGCT*

 *EPCI (toutes les intercos) : Article L.5211-1 du CGCT*

 *Syndicats mixtes : cf. EPCI + Article L.5711-1 du CGCT*

 *Communauté urbaine : cf. EPCI + Article L.5215-19 du CGCT*

*Les articles sont inscrits dans l’ordre numérique !*

*Les articles du CGCT figurent toujours en premier.* [↑](#footnote-ref-4)
5. *Municipal/départemental/ régional/syndical/ communautaire/métropolitain/d’administration* [↑](#footnote-ref-5)